

LES 9 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION

- 1) Éviter les risques
- 2) Évaluer les risques qui ne peuvent être évités
- 3) Combattre les risques à la source
- 4) Adapter le travail à l'Homme
- 5) Tenir compte de l'évolution de la technique
- 6) Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou moins
- 7) Planifier la prévention
- 8) Donner la priorité aux mesures de protection collective
- 9) Donner les instructions aux travailleurs

CONTACTEZ-NOUS

Service Hygiène et Sécurité

Julien SAGELOLY
Daniel DUBUC

Agents chargés des fonctions d'inspection



04.68.22.03.61



ÉLU-EMPLOYEUR : COMMENT CONSTRUIRE SA POLITIQUE DE PRÉVENTION



Enjeu
humain

Enjeu
juridique

Enjeu
financier

Enjeu
social

Structurer

une démarche de prévention

Action n°1

Réaliser le
Document
Unique
d'Évaluation des
Risques
Professionnels
(DUERP)

Action n°2

Nommer et
définir les
actions des
acteurs de la
prévention (AP,
ACFI, CST,...)

Action n°3

Mise en place
des documents
obligatoires
(Registres SST &
DGI,...)

Action n°4

Réaliser l'analyse
des Accidents de
Travail et des
Maladies
Professionnelles

Action n°5

Définir et
structurer une
politique de
prévention, en
intégrant la
prévention le
plus en amont
possible